



Discours

Paris le 27 septembre 2017
Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

Intervention de Françoise Nyssen, à l'occasion de la conférence de presse de présentation du budget 2018

Bonjour à tous,

Merci pour votre présence.

Je suis très heureuse de vous accueillir pour cette présentation du budget du ministère de la Culture pour 2018.

Le Président de la République avait pris l'engagement, pendant la campagne, qu'il serait maintenu. Sa promesse est tenue. Les moyens pilotés par le ministère de la culture atteindront 10 milliards d'euros l'an prochain.

Il s'agit donc d'un budget préservé, et même conforté par rapport à cette année. C'est un niveau qui n'avait encore jamais été atteint. Dans un contexte budgétaire contraint, c'est un signal fort.

Ce Gouvernement a trouvé, comme vous le savez, une situation financière plus dégradée que prévue à son arrivée. Et il s'est engagé, en responsabilité, dans un mouvement de réduction des déficits publics, attendu par nos concitoyens.

Face à cette situation, il a fallu faire des choix. Ce Gouvernement a fait celui de la culture.

C'est donc un choix qui nous oblige à des actes forts, qui amélioreront le quotidien de nos concitoyens.

Et je voudrais ici, avant de détailler les chiffres, dire un mot de l'état d'esprit dans lequel ce budget a été bâti.

Il s'inscrit directement dans le projet présidentiel, et il est donc porté par un esprit de transformation.

Pour répondre aux défis du siècle, nous devons impulser un nouvel élan. Dans tous les domaines.

Et nous l'amorçons aujourd'hui pour la politique culturelle. Celle-ci est née grâce à l'élan de précurseurs, dans les années 30. Elle a été scellée par l'élan de fondateurs, dans l'après-guerre.

Et portée ensuite par l'élan des bâtisseurs- je veux rendre hommage ici à André MALRAUX, et aux artisans de la décentralisation culturelle, qui ont maillé notre territoire.

Il y eut l'élan des entrepreneurs, qui ont élargi le champ culturel, brisé des codes, ouvert au public de nouveaux horizons – Jack Lang l'a si bien fait ;

Et puis l'élan d'innovateurs, qui ont aidé la politique culturelle à prendre les différents virages de ce début de siècle, notamment le numérique.

Chacun des pas accomplis par mes prédécesseurs a compté. C'est sur leur héritage que nous devons continuer à avancer.

Car la culture demeure fracturée, par les barrières de toute nature : sociales, économiques, physiques et psychologiques ; alors qu'elle devrait être – plus que jamais – une terre d'émancipation pour nos concitoyens.

Et la culture elle reste marquée par les inégalités, alors qu'elle devrait être – plus que jamais – un facteur de cohésion ; elle devrait être un espace qui rassemble, et c'est peut-être là que les logiques de distinction s'expriment encore le plus fortement.

Au fond, la confiance faite à la politique culturelle et à ce ministère s'est érodée : chez une grande partie des citoyens – parce que le sentiment persiste que nous soutenons une culture réservée au petit nombre ;

Et chez les acteurs culturels du terrain – parce que leurs difficultés sont réelles, et qu'ils ont le sentiment d'une certaine inertie. Il s'agit de marquer un tournant.

Ce budget n'est pas un budget de gestion, ni d'adaptation, c'est un budget de transformation. Il porte l'état d'esprit de la lettre de mission signée par le Premier ministre – qui se trouve dans votre dossier et que vous pourrez aussi retrouver sur le site du ministère.

Notre feuille de route s'articule autour de 6 axes. Ce que je voudrais souligner ici, c'est le changement de méthode qui sera impulsé. Nous allons franchir un certain nombre de « caps ».

Pour garantir l'accès réel de tous à la culture, et à la diversité qu'elle abrite : c'est le premier axe. Nous le ferons en investissant une voie universelle : l'école. La culture y occupe encore une place insuffisante. Nous voulons changer la donne.

Nous renforcerons également l'engagement de l'Etat sur les territoires : c'est le deuxième axe.

Nous irons un cran plus loin, sur la base du maillage actuel, et nous investirons le champ de la culture de proximité.

Troisième axe : la dimension internationale, à commencer par l'Europe.

La culture sera au cœur de sa refondation. Et l'Europe sera une dimension essentielle dans chacun de nos dossiers.

Ces trois champs – l'école ; la vie culturelle de proximité ; et l'Europe – sont les trois nouvelles frontières de la politique culturelle. La nouvelle donne concernera aussi les acteurs culturels.

Dans l'accompagnement des créateurs et des artistes, d'abord – c'est le quatrième axe de notre feuille de route : nous devons être plus souples, plus pragmatiques ;

Et dans le soutien aux médias et à l'audiovisuel public – c'est le cinquième axe de notre feuille de route : nous devons passer le cap du numérique.

Enfin, et c'est le sixième axe de notre feuille de route, un axe de méthode : pour atteindre nos objectifs, nous devons transformer notre propre organisation et nos modes d'actions, ici au ministère. L'Etat doit prouver qu'il sait se réformer. Nos concitoyens l'attendent.

Un bref panorama des chiffres, pour commencer. Je le disais, les moyens budgétaires et fiscaux pilotés par ce ministère atteindront 10 milliards d'euros.

Les crédits budgétaires du ministère s'établiront à 3,6 milliards d'euros : en augmentation de 24 millions par rapport à 2017 ;

Le budget de l'audiovisuel public sera de 3,9 milliards – j'ai eu l'occasion de m'exprimer déjà sur les 36 millions d'euros d'économies, j'y reviendrai.

Les dépenses fiscales s'établiront à 1,6 milliards d'euros, en hausse de 36 millions – notamment pour soutenir la création cinématographique et audiovisuelle ;

Le budget du CNC sera de 724 millions d'euros, en hausse également, de 17 millions ;

Et 93 millions d'euros viendront s'ajouter au titre des autres taxes affectées : pour le Centre national du Livre, le Centre national des Variétés, et l'Association de Soutien au Théâtre Privé.

Pour vous présenter le détail de ce budget, je vais suivre les six axes de notre feuille de route.

Premier objectif : garantir le réel accès de tous à la diversité culturelle.

Nous devons combattre le sentiment d'illégitimité, qui demeure la première barrière d'accès. Nous devons la faire tomber dès la petite enfance, et dès l'école.

L'éducation artistique et culturelle est notre priorité : pour tous les âges de la vie, et en particulier pour les plus jeunes, de la maternelle au lycée.

La culture ne doit plus être considérée comme un supplément d'âme. Elle doit être au cœur de l'école, et un fil conducteur dans le parcours des enfants.

Je ne suis pas la première à porter cette ambition, j'en ai bien conscience. Des initiatives ont été prises. Mais les réalités demeurent contrastées, selon les classes, les établissements.

Nous en ferons une réalité pour tous les enfants de la République.

D'abord, grâce à complicité qui me lie, sur ce sujet, à mon homologue de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer. Elle est inédite.

Dès notre arrivée, nous nous sommes réunis pour en parler, et pour commencer à avancer ensemble. Nous partageons la vision et le volontarisme. C'est le point de départ de tout.

La culture sera au cœur de l'école de la confiance que nous souhaitons bâtir.

Pour changer la donne, nous avons décidé de formaliser nos ambitions dans une lettre de mission commune, qui fixe deux priorités : la pratique artistique et le goût de la lecture. C'est aussi inédit. Et c'est décisif : préciser ainsi des priorités permet de guider, de concentrer les efforts déployés, et donc de changer d'échelle.

Nous allons par ailleurs débloquer des moyens à la hauteur de nos ambitions : le budget consacré au soutien des actions d'éducation artistique et culturelle augmentera significativement l'année prochaine. Il sera porté à 114 millions d'euros – soit 35 millions d'euros de mesures nouvelles.

Nous changerons la donne, enfin, en impulsant une mobilisation nationale et en responsabilisant chaque acteur.

Toutes les conventions signées par le ministère de la Culture comporteront désormais un volet dédié à l'éducation artistique et culturelle.

Et dans le prolongement de cet effort massif pour la sensibilisation des jeunes, nous commencerons à mettre en place un « Pass culture ».

Je le conçois d'ailleurs comme un « passeport culturel », car l'idée est d'accompagner l'entrée dans l'âge adulte et la citoyenneté par la culture. De rendre le jeune autonome, dans ses choix culturels.

Le Pass sera conçu pour financer des sorties, des biens culturels, mais aussi de la pratique artistique – comme des cours de musique par exemple.

La méthode d'élaboration de ce Pass est un élément essentiel. C'est un chemin que nous voulons faire avec les jeunes. La conception sera donc participative.

Des consultations seront organisées, aux niveaux national et régional, dès cette année.

Et les premiers « tests » auront lieu en 2018. 5 millions d'euros sont prévus dans le budget pour mener ces étapes et concevoir l'outil.

Deuxième axe de notre feuille de route : une nouvelle politique à destination des territoires.

L'Etat a beaucoup investi, ces dernières décennies, dans le cadre de la décentralisation culturelle notamment – pour mailler le territoire, et soutenir des projets avec les collectivités. Les déséquilibres restent forts, aujourd'hui.

Il s'agit désormais de toucher les citoyens des territoires « exclus » de l'offre culturelle : les citoyens des zones rurales, des zones résidentielles, des quartiers en politique de la ville, des territoires ultra-marins.

Là encore, nous assumons des choix clairs : ceux du rééquilibrage et de la solidarité.

L'engagement territorial de l'Etat passera un nouveau cap : celui de la vie culturelle de proximité.

Nous allons déployer des moyens supplémentaires, et en particulier à désignation des territoires que je mentionnais : les crédits déconcentrés seront portés à 860 millions d'euros, en hausse de 6%.

Nous allons par ailleurs concentrer nos efforts sur plusieurs leviers de rééquilibrage :

Le patrimoine, d'abord.

Il fait partie des richesses culturelles les mieux réparties sur le territoire, et les plus attractives, pour nos concitoyens : j'en veux pour preuve les 12 millions de visiteurs mobilisés lors des dernières Journées du patrimoine.

C'est une richesse fragile, que nous devons entretenir. Et surtout faire vivre : le patrimoine peut être un levier de cohésion sociale et dynamisme économique pour les territoires.

Nous renforçons le soutien pour la restauration des monuments historiques : il sera porté à 326 millions d'euros.

Un fonds spécifique de 15 millions d'euros sera mis en place, pour aider les collectivités à faibles revenus à faire revivre leur patrimoine.

Le budget 2018 portera par ailleurs à 9 M€ le soutien aux collectivités pour la revitalisation des centres anciens et pour la préservation des espaces protégés, dans le prolongement du rapport d'Yves Dauge.

Pour soutenir la culture « de proximité », nous accompagnerons par ailleurs les extensions d'ouverture des bibliothèques.

Il s'agit d'ouvrir « plus », mais aussi « mieux », en faisant de ces lieux les nouvelles maisons de service public culturel.

C'est l'objet de la mission que j'ai confiée à Erik ORSENNA, qui a débuté son Tour de France pour mobiliser professionnels et collectivités.

Il me rendra ses conclusions d'ici la fin de l'année, et nous organiserons un grand débat public sur la lecture en mars 2018.

Avec Gérard Collomb, nous avons lancé une mission auprès de nos deux inspections pour calibrer les moyens nécessaires à ces ouvertures accrues – au-delà de la dotation qui existe aujourd’hui.

Toujours dans cet esprit de « proximité », nous soutiendrons par ailleurs la présence d’artistes dans les territoires dont ils sont absents.

Un budget de 6 millions d’euros y sera consacré :

Il servira d’une part à ouvrir plus largement les lieux culturels, notamment pendant les vacances scolaires, pour accueillir les artistes ;

Et d’autre part à déployer des projets innovants dans ces territoires, comme des résidences ou des itinérances artistiques.

Troisième axe de notre feuille de route : la politique internationale, avec une priorité pour l’Europe.

L’action européenne est aussi décisive pour les acteurs culturels que le soutien financier que nous pouvons leur apporter.

C’est à l’échelle européenne que se défendent aujourd’hui le droit d’auteur, la lutte contre le piratage, la régulation pour un partage équitable de la valeur.

C’est un terrain sur lequel je suis engagée depuis mon arrivée.

J’étais à Bruxelles quelques jours après ma nomination, pour participer aux discussions sur la directive « services de médias audiovisuels » (SMA). Le texte auquel nous avons abouti sera une avancée majeure :

Il reconnaît le droit pour les Etats membres de faire contribuer tous les acteurs de la diffusion au financement de la création, même lorsqu’ils sont établis dans un autre Etat membre ;

Il impose un quota minimum de diffusion d’œuvres européennes de 30% sur les plateformes de vidéo à la demande ;

Et il inclut ces plateformes dans la régulation audiovisuelle.

Ce projet est désormais en discussion avec le Parlement européen. La transposition de cette directive devrait avoir lieu en 2018.

Au niveau européen toujours, nous sommes par ailleurs engagés dans le combat pour la reconnaissance d’un droit voisin au profit des organismes de presse.

Au niveau national, des avancées importantes ont eu lieu, ces dernières semaines, s’agissant de la contribution des géants du numérique au financement de la création.

Je pense à l’entrée en vigueur, la semaine dernière, des taxes dites « Youtube » et « Netflix », qui élargissent la taxe vidéo affectée au CNC à toutes les plateformes touchant le public en France, quel que soit leur modèle économique ou leur lieu d’installation ;

Je pense à l'action engagée par Bruno Le Maire et Gérard Darmanin pour que ces entreprises payent un impôt sur leur chiffre d'affaire européen ;

Je pense enfin à l'accord signé il y a quelques jours, ici même, entre Google et les ayants droits de l'audiovisuel, pour lutter contre le piratage. C'est une première dans le monde : il permet de mieux détecter les œuvres piratées sur Youtube, et d'éviter que la recherche Google dirige vers des sites frauduleux.

J'espère que d'autres plateformes suivront cet exemple de coopération.

Ce mouvement de responsabilisation des plateformes repose donc sur une politique de régulation mais aussi sur des actions de coopération. Il est préfigurateur d'un mouvement plus général au niveau européen.

L'Europe sera clairement l'une des nouvelles frontières, pour la politique culturelle. Parce que notre modèle se défend à ce niveau, donc. Mais aussi parce que la culture – comme support d'échanges – a un rôle majeur à jouer dans la refondation du projet européen.

C'est le sens de l'Erasmus de la culture, pour la mobilité des artistes et des professionnels ;

C'est aussi le sens du travail que nous menons pour renforcer les coproductions et les traductions.

Au-delà de l'Europe, nous allons développer l'action internationale du ministère.

Je compte mobiliser davantage l'Institut Français – pour lequel le ministère a retrouvé une co-tutelle l'année dernière, je le rappelle, avec le ministère des Affaires étrangères.

Les actions en faveur du patrimoine en péril, ou de l'accueil des artistes étrangers seront poursuivies.

Et les moyens alloués par le ministère au Bureau Export de la musique seront significativement augmentés : ils seront portés à 2,2 millions d'euros, soit une hausse de 57%.

De nouvelles initiatives seront par ailleurs lancées :

La première édition du Festival international des séries, Series Mania Lille-Hauts de France, soutenu par le CNC, se tiendra en avril prochain ;

Et l'Année européenne du patrimoine sera également lancée en 2018 : une belle occasion pour porter des initiatives communes sur le sujet. Le patrimoine est un fort vecteur de rassemblement. Il peut nous aider à construire l'Europe.

Quatrième axe de notre feuille de route : le soutien aux créateurs et aux artistes.

C'est évidemment une priorité permanente de ce ministère, qui accompagne tous les champs artistiques : arts visuels, danse, mode, design, théâtre, musique.

Nous allons renforcer le soutien à la création :

Les moyens sont confortés par rapport à 2017: ils augmentent de 6 millions d'euros.

S'agissant du cinéma, de la production audiovisuelle et de la création numérique, les dépenses du fonds de soutien – gérés par le CNC – augmenteront de 2,4%, pour s'élever à 724 millions d'euros.

Nous avons donc l'ambition de soutenir plus, mais aussi « mieux » nos créateurs et nos artistes.

Nous allons simplifier l'accompagnement, assouplir les règles, faire confiance : les cahiers des charges doivent laisser plus de place à l'expérimentation, à l'innovation.

Et nous devons accompagner dans la durée : les appels à projet doivent céder la place, lorsque c'est pertinent, à des conventionnements pérennes.

Cinquième axe de notre feuille de route : l'accompagnement des médias.

Le numérique implique des transformations majeures, qui peuvent fragiliser l'indépendance et le pluralisme dont l'Etat se porte garant.

Nous devons accompagner les acteurs dits « traditionnels » dans la transition, tout en préparant l'avenir.

En ce qui concerne la presse :

Le budget 2018 sanctuarise les deux priorités qui guident notre politique de soutien :

Tout d'abord le pluralisme, objectif inscrit dans notre Constitution : les aides au pluralisme sont intégralement maintenues.

Deuxième priorité : la transition technologique. Nous devons soutenir les efforts d'innovation de la filière : que ce soit l'émergence de nouveaux médias, ou l'investissement numérique de médias plus anciens. Tous les dispositifs d'aide à l'innovation seront préservés en 2018.

Quant à la filière de distribution de la presse, nous devons continuer à la soutenir, en tenant compte des évolutions du marché et de la restructuration du secteur.

Ainsi : les aides au portage diminuent, pour tenir compte de la baisse des volumes portés.

Les aides à la distribution, qui soutiennent principalement la vente au numéro, sont maintenues mais, dans ce domaine, nous attendons surtout les conclusions de la mission confiée à Gérard RAMEIX. Il devrait nous éclairer sur la situation économique des messageries de presse et sur les perspectives en matière de régulation et de soutien à ces acteurs importants de la distribution.

Un mot également de l'Agence France Presse :

Ses moyens sont légèrement ajustés – à hauteur de 1 million d'euros – mais ils sont consolidés à un niveau supérieur à ce qui était prévu au contrat d'objectifs et de moyens : de 3,5 millions d'euros supplémentaires.

Nous avons par ailleurs engagé une réflexion avec l'AFP sur l'accompagnement de ses projets stratégiques, de ses investissements technologiques, et le développement de sa marque à l'international.

Concernant l'audiovisuel :

Là aussi, l'enjeu est de veiller à l'indépendance et à la diversité du secteur, tout en accompagnant la transformation numérique.

Les moyens du fonds de soutien à l'expression radiophonique sont confortés, à 31 millions d'euros : un niveau historique, qui témoigne de l'attachement que nous portons aux radios locales.

S'agissant de l'audiovisuel public, le budget a été construit selon deux principes directeurs :

D'une part, le respect de nos engagements internationaux, notamment pour Arte ou France Médias Monde, qui a ouvert hier son service hispanophone à Bogota ;

Et d'autre part la préservation du budget de fonctionnement : je pense notamment à Radio France, dont la dotation en fonctionnement est maintenue, alors que la dotation en investissement est diminuée pour tenir compte d'un décalage de son chantier immobilier.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur l'effort d'économies demandé mais je le rappelle :

Il s'inscrit dans le mouvement de réduction des déficits publics engagé par l'ensemble du gouvernement.

C'est un effort qui est réel : « moins » 36 millions par rapport à 2017, et « moins » 80 millions par rapport aux contrats d'objectifs et de moyens établis par le précédent Gouvernement.

Mais c'est un effort qui est soutenable : il représente moins de 1% du budget de l'audiovisuel public. Et il ne remet aucunement en cause le soutien de l'Etat.

Les médias de service public jouent un rôle absolument indispensable, et leurs missions prioritaires seront préservées :

Offrir une information de qualité et de proximité ; Développer les contenus éducatifs et culturels ;

Investir dans la création et la diffusion internationale de nos contenus.

Je rappelle qu'en matière de création, l'effort sera particulièrement soutenu cette année, avec une augmentation de près de 17 millions d'euros du budget du CNC ; et une augmentation au moins équivalente du coût des crédits d'impôt « cinéma et audiovisuel », intégralement préservés dans la loi de finances.

L'audiovisuel public restera donc au cœur de nos priorités. Mais comme tous les services publics, il doit se transformer.

Nous devons y réfléchir ensemble.

Et j'en viens à mon dernier point.

Le sixième axe de notre feuille de route, qui au fond irrigue tous les autres : la transformation des modes d'action du ministère et de ses opérateurs.

Nous sommes engagés, avec l'ensemble du Gouvernement, dans une réforme des administrations : Action Publique 2022.

La réussite de notre politique culturelle ne dépendra pas seulement des priorités fléchées ; ni des montants alloués.

Elle dépendra aussi de notre capacité à agir et à accompagner autrement les acteurs.

Pour bâtir ce nouveau service public de la culture : nous allons simplifier, assouplir, clarifier nos procédures.

Dès l'année prochaine, par exemple, nous simplifierons la licence d'entrepreneurs du spectacle. Et d'autres chantiers seront ouverts.

Nous allons aussi engager des réformes au sein même du ministère et de ses opérateurs.

Nous avons déjà commencé à travailler différemment, à casser des silos – notamment entre l'administration centrale et les directions régionales, les DRAC.

Nous poursuivrons les transformations l'année prochaine :

Nous réfléchirons à l'approfondissement de projets communs aux sociétés de l'audiovisuel public, à l'image de l'initiative Franceinfo ;

Nous rationaliserons l'implantation immobilière de l'administration centrale, qui passera de sept à trois sites dans Paris ;

Nous contribuerons aussi, dans des proportions limitées, à l'effort de réduction de l'emploi public : 160 non-remplacements auront lieu, sur 30 000 emplois.

Mais la modernisation, c'est aussi la reconnaissance accrue de celles et ceux qui s'engagent : le ministère conduira un effort de revalorisation des rémunérations.

Enfin, nous allons ouvrir une nouvelle phase de contractualisation avec les collectivités territoriales.

Pour soutenir la vie culturelle de proximité, nous devons travailler mieux, et plus avec elles.

Nous devons changer d'approche : ne pas imposer les solutions d'en-haut, mais partir de l'énergie des territoires.

L'objectif est de bâtir un nouveau pacte de confiance avec les collectivités, avec des contrats plus souples, basés sur la co-construction, et la coresponsabilité.

Un volet d'action en direction des publics empêchés pourrait ainsi être inclus dans toutes nos conventions.

Je vais engager les discussions à l'occasion d'un conseil des collectivités pour la culture, que je réunis en octobre.

Voilà, Mesdames et messieurs,

Les axes principaux de ce budget 2018.

Nous posons aujourd'hui les trois nouvelles frontières de la politique culturelle : l'école ; la vie culturelle de proximité ; l'Europe.

Et nous définissons, aussi, une nouvelle frontière pour le service public culturel : celle de la confiance et de l'innovation.

Il est toujours difficile de trouver les mots justes, pour dire la nécessité de la culture. La meilleure façon de le faire, au fond, c'est de porter une haute ambition pour elle. Et de la traduire en actes. Nous y sommes déterminés aujourd'hui.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de répondre à vos questions.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC